



Document d'autorisation pour l'utilisation de l'image Année scolaire 2022/2023

*Autorisation parentale pour un élève mineur
Autorisation de l'élève lui-même s'il est majeur*

Élève (Nom + Prénom) : Classe :

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les écoles à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans le lycée, soit lors des sorties pédagogiques. Le lycée est fréquemment sollicité par la presse pour réaliser des reportages.

La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite du responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, lors de projections en cours, ou de consultations sur PC, et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique (CD-ROM ou site du lycée).

Conformément à la loi, est garanti le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessus.

Je, soussigné(e), pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

J'autorise les équipes pédagogiques du lycée Saint-Exupéry au cours de l'année 20..../20.... :

- À permettre la prise de vue de mon enfant pour faire figurer sa photo sur les listes d'appel et bulletins de notes,
- À photographier (ou filmer) mon enfant dans le cadre exclusif des *projets pédagogiques, présentations orales en classe, visites d'usines ou d'expositions, voyages scolaires,*
- À permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes en cas de reportage dans le lycée,
- À permettre la prise de vue de mon enfant pour des photographies de classe,
- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée au sein du lycée et des médias pédagogiques :
 - Dans le journal ou le magazine scolaire du lycée (support papier)
 - Sur un CD-ROM, sur un support vidéo (cassette ou DVD-ROM)
 - Sur le site internet du lycée <https://saint-exupery-blagnac.mon-ent-occitanie.fr/>
 - Lors des expositions ponctuelles au sein de l'établissement
 - Sur le compte Instagram du lycée : @lyceestexblagnac

Signature du responsable légal

Signature de l'élève majeur